

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Master Droit public et droit privé

- Université de la Polynésie française

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université de la Polynésie française

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le master *Droit public et droit privé* de l'Université de la Polynésie française est structuré en deux années, une première année (M1) suivie d'une deuxième année (M2), chacune divisée en deux semestres (S7, S8 et S9, S10). A l'origine, la seconde année était délocalisée à l'Université d'Aix-Marseille. Pour des raisons de coûts, dorénavant (date du changement non mentionnée), les enseignements ont lieu en Polynésie tant en M1 qu'en M2 (à l'exception des étudiants admis à l'Institut diplomatique de Pékin, partenaire de l'Université, qui suivent leurs études à Pékin).

Ce master se positionne dans le domaine du droit des activités économiques et propose des enseignements de droit privé, de droit public, d'histoire, de ressources humaines et de gestion (etc.). Il repose sur un double objectif : offrir la faculté aux étudiants de poursuivre en doctorat et insérer professionnellement les étudiants par l'apprentissage du droit applicable en Polynésie.

Ce master s'adresse à des étudiants en formation initiale ou continue, ou qui occupent déjà un emploi ; c'est pourquoi les enseignements sont dispensés le soir (de 16 heures à 20 heures) et le samedi. La plupart des enseignements ont une durée totale de 23 heures, dont 18 heures sous forme d'un cours magistral et 5 heures sous forme de travaux dirigés (à l'exception des enseignements en langue - anglais, mandarin ou espagnol - d'une durée de 15 heures et des unités d'enseignement consacrée au stage et à la recherche, d'une durée de 12 ou 15 heures). A chaque enseignement est affecté entre deux et quatre crédits européens (ECTS), sauf le mémoire de recherche (au S10) pour lequel est affecté huit ECTS. Le contrôle des connaissances est ainsi réalisé : contrôle continu (en langue et pour certains enseignements), examen terminal (la grande majorité des enseignements), un grand oral et un grand écrit (en M2). Le master accueille entre 34 et 42 étudiants en première année et une vingtaine en deuxième année.

## Synthèse de l'évaluation

Ce master a pour axe le « droit des activités économiques ». Cet axe est quelque peu obscur. Il semble être une expression trouvée pour synthétiser un ensemble d'enseignements très diversifiés parfois sans lien les uns avec les autres : pourquoi à la fois des cours sur « les politiques publiques », « les principes de droit processuel » (en S7 et S8), et sur le « droit patrimonial de la famille » ? Ce master apparaît être une addition de cours « selon les forces en présence » ; il est généraliste (des cours de droit, d'histoire, de gestion, et ce de courte durée, presque tous de 25 heures tant en M1 qu'en M2) alors qu'un master en deux années est censé spécialiser progressivement les étudiants. Aucune progression n'est visible d'une année sur l'autre, chacune d'elle pouvant exister indépendamment de l'autre. Ce master offre, en vérité, aux étudiants une polyvalence à la fois juridique et gestionnaire (d'où les enseignements en ressources humaines ou en gestion de l'entreprise). Il n'est pas certain que cela favorise l'insertion professionnelle (ou la poursuite en doctorat), et que cela soit adapté - effectivement - à la « réalité locale » (volonté exprimée dans le dossier). Du reste, il est étonnant, pour un master de droit, qu'il n'y ait pas de référence aux métiers du droit (avocats, notaires, etc.).

S'agissant du premier objectif poursuivi, il n'est pas atteint : le taux de poursuite en doctorat est faible (par exemple, aucun inscrit en doctorat en 2013/2014). S'agissant de l'insertion professionnelle locale, second objectif, il n'est que partiellement atteint. Si le taux d'insertion professionnelle est correct au regard des diplômés (par exemple, 9 sur 16 en 2013/2014), il est faible au regard du nombre d'inscrits (par exemple, 29 inscrits en M1 en 2012/2013, dont 16 sont admis en M2 en 2013-2014 parmi les 29 inscrits en M2). Le taux de non réussite n'est en effet pas négligeable en M1 (16 admis sur 29 en 2013) comme en M2 (17 diplômés en 2013 par exemple sur 37 inscrits en M2), sans qu'il soit fait état dans le dossier d'une préoccupation sur ce point, ou d'une réflexion sur la mise en place d'un dispositif approprié. Le pilotage de la formation n'est pas satisfaisant : absence de comité de perfectionnement ainsi qu'une équipe pédagogique (sans un représentant des étudiants) qui fonctionne sur le mode « informel », est-il écrit.

Ce master, seul master *Droit* en Polynésie, est relativement attractif : entre 34 et 42 étudiants en M1 et une vingtaine en M2. Le fait que des étudiants puissent être admis à l'Institut de la diplomatie à Pékin est un atout.

Le caractère adapté du modèle choisi est incertain. Proposer des enseignements très divers de 23 heures, dont 18 heures en cours magistral et 5 heures en travaux dirigés ne semble pas vraiment propice à la professionnalisation. Est-il pertinent de recourir uniquement à des cours du soir et le samedi, sans que l'on sache si les étudiants travaillent effectivement en même temps qu'ils poursuivent des études ou s'ils relèvent de la formation continue ?

Si l'établissement a mis en place des outils (dispositif d'aide à la réussite, un suivi de l'insertion par le centre d'orientation, de stage, et d'insertion professionnelle - COSIP), le dossier ne permet pas de savoir si la formation en tient compte ; l'appropriation est incertaine.

Points forts :

- Une formation soucieuse de la « réalité locale », et relativement attractive.
- Le lien avec l'Institut de la diplomatie à Pékin, qui est un atout.

Points faibles :

- Une formation qui repose sur un ensemble d'enseignements très diversifiés, de courte durée, donc sur des connaissances trop générales (non pointues).
- La professionnalisation apparaissant incertaine.
- Aucun rapprochement mentionné avec les professionnels du droit (avocats, notaires, etc.).
- Le pilotage de la formation insuffisamment assuré (notamment pas de conseil de perfectionnement).
- Un dossier trop souvent incomplètement renseigné.

Recommandations :

Une réflexion mériterait d'être menée sur plusieurs points. Tout d'abord, elle pourrait porter sur les objectifs de la formation : la poursuite en doctorat (et plus généralement la finalité recherche) mérite-t-elle d'être érigée au rang d'objectif ? L'objectif affiché pourrait être la « polyvalence », avec une spécialité donnée. Ensuite, elle pourrait avoir pour objet la réalisation d'une étude concrète sur « des réalités locales » (notamment sur les emplois localement à pourvoir), qui une fois finement identifiées pourraient justifier des choix relatifs aux enseignements à dispenser, aux modalités d'enseignement (maintien des cours le soir ?), à la réalisation d'au moins un stage obligatoire (à ce jour, il n'est pas obligatoire ni en M1 ni en M2), etc. Enfin, elle pourrait concerner le pilotage de la formation, notamment pour concevoir ou appliquer un dispositif ciblé sur la non réussite des étudiants (en M1, M2) et leur insertion.

## Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Ce master est aussi dénommé master <i>Droit des activités économiques</i>. Un tel intitulé manque de lisibilité. Il est difficile de savoir à quoi il correspond, surtout qu'il n'est pas d'usage courant dans le milieu juridique. Du reste, cette formation est parfois présentée comme un master <i>Droit public et droit privé</i>, ce qui accentue son manque de lisibilité. Le lien entre les différents enseignements (de droit public, de ressources humaines, d'histoire, etc.) et le « droit des activités économiques » n'apparaît pas évident et n'est pas expliqué.</p> <p>Les objectifs de ce master sont clairement présentés : d'une part, il offre la possibilité de poursuivre en doctorat ; d'autre part, il permet d'insérer professionnellement les étudiants par l'apprentissage du droit applicable en Polynésie.</p> <p>Ce master semble être à la fois orienté recherche et à finalité professionnelle ; le dossier n'est pas suffisamment clair en ce qu'il ne précise pas sa ou ses finalités précisément.</p>
---	--

	<p>Initialement, la deuxième année de master était délocalisée à Aix-en-Provence, ce qui n'est plus le cas maintenant. La reconstruction du master qui en découle explique peut-être le manque de cohérence générale, le master ressemblant davantage à une addition de cours « selon les forces en présence ». Dans le prolongement, on ne saisit pas toujours le lien entre certains cours dispensés, les objectifs de la formation et son intitulé : pourquoi des cours sur « les politiques publiques », « les principes de droit processuel » (en S7 et S8), et sur le « droit patrimonial de la famille » ou le « droit comparé » (en S10) ? La formation apparaît, en réalité, générale alors qu'un master en deux années est censé spécialiser progressivement les étudiants. En définitive, aucune progression n'apparaît, la première année peut exister indépendamment de la deuxième, et vice versa.</p> <p>Ce master a plutôt pour ambition de donner une culture assez large aux étudiants, en quelque sorte une polyvalence à la fois juridique et gestionnaire (d'où les enseignements en ressources humaines ou en gestion de l'entreprise) pour qu'ils puissent être recrutés soit par une administration soit par une entreprise privée. En cela, il tente de s'adapter à la « réalité locale », ce qui est à saluer ; mais cette « réalité locale » doit être complexe ce qui explique (avec les moyens limités en personnel notamment) peut être le manque de cohérence globale du master.</p> <p>Le premier objectif (la poursuite en doctorat) n'est pas véritablement atteint :</p> <p>Quatre poursuites en doctorat en 2012/2013, sans que l'on sache ce que deviennent ces doctorants ; aucune poursuite en doctorat en 2011/2012 et 2013/2014.</p> <p>Quant au deuxième objectif (insertion professionnelle), le taux d'insertion professionnelle présenté est juste correct : 9 sur 16 en 2013/2014, 11 sur 17 l'année précédente.</p> <p>De surcroît, il est étonnant qu'avec un tel objectif, le stage ne soit pas obligatoire. En effet, à la rubrique « stage » du dossier, il est répondu « pas de stage ». Cependant, dans la maquette, il est écrit que les étudiants peuvent choisir entre un rapport de recherche ou un stage au S8 et un mémoire de recherche ou un stage au S10. Faut-il comprendre que les étudiants choisissent de ne pas faire un stage et optent pour la recherche, ce qui rendrait le second objectif peu pertinent ? Le dossier est insuffisamment renseigné, voire semble renfermer des contradictions.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Aucun autre master de droit n'existe en Polynésie. Il n'est pas certain qu'en soi cela suffise à justifier son existence.</p> <p>Le dossier nous éclaire très peu sur l'environnement économique (entreprises, etc.) ou institutionnel. Il est seulement relaté la pluridisciplinarité (droit - public et privé, gestion, histoire, etc.).</p> <p>Le dossier champ fournit, certes, des informations mais elles sont générales, non spécifiques à ce master, donc peu aisées à exploiter.</p> <p>A la seule lecture du dossier, il n'est pas possible d'analyser l'adéquation de ce master à l'environnement économique et institutionnel, ce qui est d'autant plus regrettable pour un master censé correspondre aux réalités locales.</p> <p>Ce master est adossé à un laboratoire de recherche (Gouvernance et développement insulaire, équipe d'accueil - EA - 4240), ce qui est satisfaisant. Il est écrit que le master bénéficie du soutien de la <i>Comparative Law Journal of the Pacific</i>, créée en 1994, et publiée trimestriellement, hors numéros spéciaux, sous l'égide de l'Association de législation comparée des pays du Pacifique en collaboration avec <i>Victoria University Law Review</i>, la <i>New Zealand Association for comparative law</i> et l'UPF ; on ignore ce qu'il faut entendre par « soutien ».</p> <p>En définitive, le dossier est trop peu renseigné.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique est composée d'un professeur et cinq maîtres de conférences de droit privé, de deux professeurs et deux maîtres de conférences de droit public, d'un professeur d'économie, d'un professeur de gestion, d'un maître de conférences en histoire du droit et d'un maître de conférences de science politique. En sus de ces enseignants titulaires, trois praticiens interviennent (notamment un magistrat et un avocat). Le nombre de praticiens du droit est faible au regard du deuxième objectif de la formation.</p>

	<p>Le rôle de l'équipe pédagogique est mentionné ; il est classique (notamment l'équipe réfléchit sur les évolutions de la maquette). Néanmoins, il n'est rien dit sur son fonctionnement réel (fréquence des réunions, actions ou évolution(s) concrètes) ; les étudiants ne participent pas à la vie pédagogique.</p> <p>Le pilotage apparaît, en l'état du dossier, douteux, en l'absence également d'un comité de perfectionnement. Le pilotage s'ancre dans l'informel, ce qui n'est pas satisfaisant.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Le nombre d'inscrits en M1 est compris entre 34 et 42 étudiants (par exemple, 41 en 2014/2015), ce qui est correct. Le taux d'échec en M1 n'est pas renseigné. Il est seulement indiqué que 50 % des étudiants (environ) de M1 sont admis en M2, ce qui est faible au regard du second objectif (insérer professionnellement les étudiants). Il est regrettable que le dossier ne précise pas le taux de non réussite, le suivi non seulement des étudiants ayant échoué mais aussi le suivi de ceux ayant réussi mais n'étant pas admis en M2.</p> <p>La procédure pour être admis en M2 n'est pas décrite dans le dossier.</p> <p>Le taux d'inscrits en M2, après avoir augmenté pendant une période donnée (21 en 2011/2012 ; 37, 2012/2013), décroît ensuite assez fortement (29 en 2013/2014 ; 19 en 2014/2015). Cette baisse n'est pas expliquée dans le dossier ; il ne semble pas qu'une réflexion ait été menée sur ce point, alors qu'elle est importante au regard du second objectif de la formation. Le taux de non réussite en M2 est important mais décroît : 20 non diplômés en 2013, 7 en 2014, et 3 en 2015. Ces chiffres ne sont pas expliqués.</p> <p>Le taux d'insertion en fin de M2 (c'est-à-dire au regard des diplômés) est correct (11 sur 16 en 2013, 9 sur 16 en 2014) par rapport au marché de l'emploi local, mais reste modeste en valeur absolue pour un master (donc sur les deux années) ayant pour objectif l'insertion professionnelle.</p> <p>Cette formation n'accueille pas d'étudiants venant d'autres universités, ce qui se comprend fort bien.</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>Ce master possède en partie une finalité recherche, tel est, en effet, son premier objectif. Les enseignants sont adossés à un laboratoire de recherche (Gouvernance et développement insulaire, EA 4240). C'est la seule information disponible à la lecture de la rubrique du dossier relative à cet item ; le dossier est faiblement rempli.</p> <p>Dans la maquette, il est indiqué que les étudiants rédigent un rapport de recherche (ou un stage) au S8. Il est également mentionné un mémoire de recherche (sans que soit précisée la différence entre le rapport et le mémoire de recherche) ou un stage au S10. Le dossier est lacunaire car il ne dit rien de concret : les étudiants choisissent-ils effectivement le rapport ou le mémoire de recherche (ou les stages), question importante au regard du premier objectif (poursuite en doctorat) et de sa pertinence ?</p> <p>La place de la recherche n'est pas négligée (citons les enseignements de méthodologie de la recherche, 15 heures au S7 et 15 heures au S9), mais elle est réduite au regard du premier objectif.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Il n'est pas fait état de contacts avec les milieux professionnels, ce qui est regrettable dès lors que le master est censé répondre à la « réalité locale ».</p> <p>Certes, il y a des enseignements en ressources humaines et en gestion de l'entreprise, mais il n'est pas certain que cela témoigne de la professionnalisation ; surtout que la division des enseignements en cours magistraux - CM (18 heures) et en travaux dirigés - TD (5 heures) est peu appropriée ; elle est peu adaptée à la professionnalisation. L'incertitude sur la réalisation effective de stage conforte l'idée suivante : la place de la professionnalisation n'est pas suffisante (dès lors que le second objectif de la formation est l'insertion).</p> <p>La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est jointe, est-il indiqué, mais elle ne correspond pas du tout au modèle imposé ; dit autrement, la fiche dite RNCP n'en est pas une.</p>

<p>Place des projets et stages</p>	<p>Deux stages, l'un au S8 et l'autre au S10, sont prévus, sans que l'on sache si les étudiants réalisent ou non un tel stage. Le suivi du stage n'est pas précisé. S'agissant de l'exigence d'un rapport de stage, le dossier n'est pas clair. Ainsi la maquette prévoit-elle la remise d'un rapport, mais est-ce du rapport de recherche ou de stage dont il est question ? On ignore si la procédure élaborée par l'établissement est mise en œuvre. Le dossier est insuffisamment rempli.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Il est indiqué des enseignements en langue (mandarin, espagnol ou anglais), ce qui est classique ; l'enseignement du mandarin est un atout. Il n'est pas fait état d'une certification, ce qui est regrettable.</p> <p>Un partenariat avec l'Institut de la diplomatie à Pékin est mentionné, ce qui est à saluer. Deux à quatre étudiants par an suivent une partie ou la totalité de leur scolarité de master au sein de cet Institut, ce qui est là aussi un atout.</p> <p>Aucun étudiant étranger n'est accueilli, ce qui est compréhensible.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Il est simplement écrit que la validation des acquis professionnels est une voie d'accès (en M1 semble-t-il).</p> <p>Il n'est fait état d'aucun dispositif (mise à niveau, etc.) alors que le taux de non réussite n'est pas négligeable. Dans le dossier champ, des dispositifs sont évoqués, mais l'on ne sait pas si la formation les met en œuvre.</p> <p>Aucune donnée qualitative et quantitative n'est fournie, ce qui très regrettable.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Le dossier se contente d'annoncer le recours à la plate-forme Espadon. La mise en œuvre concrète de la plate-forme et l'utilisation effective du numérique ne sont pas précisées. La place du numérique apparaît réduite, ce qui est regrettable.</p> <p>La formation est ouverte en formation continue. Le dossier est incomplet : le nombre d'étudiants en formation continue et initiale n'est pas mentionné, donnée importante relativement aux modalités d'enseignement.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Le dossier renvoie au dossier champ. Celui-ci décrit effectivement les modalités d'évaluation (par exemple, en M2, un grand oral devant jury, un écrit de 5 heures, etc.), qui sont classiques.</p> <p>La maquette précise lesdites modalités, qui correspondent à celles évoquées dans le dossier champ. On remarque toutefois, à la lecture de la maquette, surtout en M2, que la quasi-totalité des enseignements est évaluée sans contrôle continu et uniquement en examen terminal (à l'exception des langues). Il n'est pas certain que cette formule soit adaptée à un public en cours du soir : des évaluations plus régulières pourraient permettre d'améliorer le taux de réussite.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Si le dossier mentionne qu'une « fiche descriptive au diplôme est disponible en ligne », celle-ci n'est pas jointe au dossier. Il n'est pas indiqué de suivi de l'acquisition des compétences. Il n'est pas fait état de compétences transversales.</p> <p>Le dossier est trop peu renseigné.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>A l'échelle de l'Université, le centre d'orientation, de stage, et de l'insertion professionnelle (COSIP) réalise des enquêtes dont le taux de réponse est tout à fait satisfaisant.</p> <p>On constate l'absence de véritable analyse des taux de réussite (du reste assez faible) et des taux d'insertion. Les données chiffrées ne sont pas appréhendées par les responsables de la formation.</p>

<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>L'argumentation de l'absence de conseil de perfectionnement par la proximité avec le milieu économique est réversible : la proximité et la faiblesse des effectifs rendent moins difficile la mise en place d'un comité. Les étudiants ne sont pas impliqués, ce qui est regrettable.</p> <p>Concernant l'évaluation des enseignements, le dossier renvoie au dossier champ. Il n'est pas possible de dire si les questionnaires d'évaluation des enseignements existent concrètement.</p> <p>Concernant le processus d'autoévaluation, il est également renvoyé au dossier champ. On suppose que l'autoévaluation est réalisée par le responsable pédagogique, hypothèse peu satisfaisante.</p>
---	---



# Observations de l'établissement

## Vague B : campagne d'évaluation 2015-2016

### Observations sur le rapport de synthèse sur l'évaluation des formations de niveau licence et master du champ S3FO170013048 - Droit, Economie, Gestion, Lettres, Langues et Sciences Humaines, Sciences, Technologie, Santé - 9840349G

## Master « Droit »

### Université de la Polynésie Française (Tahiti)

Porteur : Jean-Paul PASTOREL

#### Observations

Les recommandations de l'HCERES sont parfaitement justifiées et méritent les observations qui suivent.

L'auto-évaluation a permis de mettre en lumière qu'un 3<sup>e</sup> cycle de formation juridique répond aux besoins de la Polynésie française. Cette formation, de création récente, doit cependant être spécialisée pour offrir aux étudiants **deux parcours distincts et cohérents** de master, un parcours de droit public et un parcours de droit privé (avec mutualisation de certains modules pour ne pas augmenter considérablement les coûts).

La restructuration du master doit aussi répondre aux besoins :

- des étudiants qui se destinent aux métiers de la fonction publique de la Polynésie française, y compris aux étudiants de la licence d'administration publique qui souhaitent poursuivre un cursus de master ;
- des étudiants qui se tournent vers le secteur privé et qui souhaitent une formation spécialisée en droit des affaires.

Le master ne doit pas être une somme de cours très diversifiés et sans cohérence véritable entre eux.

Le M1 doit être articulé autour de matières **adossées à de véritables travaux dirigés** (au moins 2 TD/semestre) pour constituer des « blocs » homogènes et densifiés et de cours en relation **directe** avec chaque parcours :

- **parcours droit privé (droit des affaires) :**  
S7 : 2 cours avec TD : Droit des entreprises en difficulté + Droit des sûretés  
S8 : 2 cours avec TD : Droit du travail + Droit des contrats commerciaux

Parmi les autres cours : droit international privé + droit de la concurrence + droit de la propriété intellectuelle + droit des marchés publics + droit de l'urbanisme/immobilier + contentieux des affaires + Droit pénal des affaires + droit des activités numériques + comptabilité

- **parcours droit public (droit public des affaires) :**  
S7 : 2 cours avec TD : droit public économique + Droit des contrats publics  
S8 : 2 cours avec TD : droit des propriétés publiques + Droit et gestion des services publics

Parmi les autres cours : droit de l'urbanisme/immobilier + Droit de la concurrence + Droit des collectivités territoriales + Droit pénal des affaires + Droit des activités numériques + Droit du travail + contentieux des affaires

Le M2 soit servir à **approfondir les matières étudiées en M1** et à compléter ces enseignements par des **matières plus spécialisées**.

S'agissant des stages, le master existant a été conçu à l'origine comme un master « recherche » - et non professionnel. Il a néanmoins davantage fonctionné comme un master professionnel en raison de la présence de nombreux étudiants salariés dans la formation, ce qui explique que le master droit est **exclusivement** proposé en formation continue (cours en soirée) pour permettre aux étudiants d'alterner leur activité professionnelle et leurs études (tous les étudiants sont donc inscrits en **formation continue**). Il doit donc évoluer vers un **master polyvalent**, comme y invite à juste titre l'HCERES, avec la prise en compte réelle de la professionnalisation (insertion du stage et comité de pilotage approprié).

Le recours à des intervenants professionnels pour assurer certains modules existe (par exemple, le cours de droit du travail de M1 qui est très spécifique en Polynésie française compte tenu de l'existence d'un droit polynésien du travail distinct du droit métropolitain est assuré par le président du tribunal du travail de Papeete ; de même, le cours de droit bancaire en M2 est assuré depuis cette année par le juriste de la Banque de Tahiti après avoir été longtemps enseigné par un collègue de l'université de Paris 1) ; la formation reçoit chaque année le renfort de deux collègues d'université métropolitaines (en 2015-2016, un universitaire d'Aix-Marseille et une collègue de Nanterre). Ajoutons que certains collègues qui apparaissent comme enseignants-chercheurs dans la maquette ont une « *double casquette* » soit parce qu'ils sont avocats au barreau (spécialiste par exemple des procédures collectives, ce qui est approprié à l'enseignement du cours de droit des entreprises en difficulté) ou consultants pour les cabinets ministériels de la Polynésie française (certains collègues écrivent la plupart des projets de « lois du pays » de la Polynésie française et connaissent parfaitement le fonctionnement des institutions locales) ou membres de l'autorité de la concurrence (ce qui donne plus d'intérêt à un enseignement de droit de la concurrence par exemple).

Des mobilités d'étudiants existent chaque année pour les étudiants notamment avec l'Institut de la Diplomatie de Pékin avec lequel un partenariat a été noué (en moyenne 2 à 4 étudiants par an) et doivent être renforcées.

Le **3 0 MAI 2016**



Le Président,

Pr. Eric CONTE